



# Société Suisse de droit agraire

**Assemblée annuelle 2010  
Lucerne, le 16 septembre 2011**

## **Les contrats d'achat de lait de Cremo SA**

**Michel Pellaux, Cremo SA, Villars-sur-Glâne**



## **CREMO SA**

- ✚ Société anonyme fondée en 1927
- ✚ Capital actions détenu en grande majorité (plus de 80%) par les producteurs de lait
- ✚ Principe: il faut être actionnaire pour pouvoir conclure un contrat
- ✚ Convention d'actionnaires (2003): pas de dividende avant le remboursement des prêts (reprise usines SDF et restructuration)
- ✚ Deux types de fournisseurs de lait et deux types de contrat
  - Les producteurs directs regroupés dans l'APLC (env. 1300)
  - Les pools Prolait SA et Lobag Milch AG
- ✚ Transforme environ 450 mio kg de lait



## Producteurs directs (APLC)- Contrat

### + **Objet contrat: vente / achat de lait**

### + **Durée / Résiliation**

- Au moins une année
- Plus long si le producteur le désire
- Renouvellement si pas dénoncé 3 mois avant l'échéance
- Est signé par les trois parties (Producteur, APLC, Cremo)

### + **Avenants / Annexes**

- Font partie intégrante du contrat
- Volume, prix, segmentation, suppléments, teneur, qualité



## Volume - Prise en charge

### + **Quantités de lait**

- Le volume global est convenu entre Cremo et l'APLC
- La quantité par producteur est fixée par l'APLC
- Souplesse possible à l'intérieur du volume global
- Ces quantités sont mises à jour chaque année
- Engagement réciproque Cremo / Fournisseur de prendre en charge / de livrer
- Quantité livrée/prise en charge: Selon balance ou compteur volumétrique du camion



## Prix - Segmentation

### Prix

- Segment A: prix indicatif IP Lait, fixé chaque trimestre
- Segment B: prix seuil IP Lait, fixé chaque mois
- Segment « export » (C): prix fixé chaque mois par Cremo/APLC sur la base de conditions clairement définies
- Non – Ensilage: Sur la base des décisions prises par les Interprofessions concernées

### Convenu avec les producteurs

- Transparence assurée sur l'utilisation du lait des différents segments
- Si achat de lait supplémentaire hors contrat: Segment C



## Prix - Segmentation

### Le prix est aussi influencé par:

- Qualité bactériologique du lait
- Teneur en MG et Protéines
- Quantité chargée
- Conditions du marché et aides (IP Lait, etc.)

### Paiement:

- Décompte individuel pour chaque producteur
- Paiement à date fixée



## Qualité – AOC, labels

### Qualité

- ❑ Exigences de la réglementation officielle et exigences propres de Cremo
- ❑ Échantillons: manuellement pour centres collecteurs ou automatique pour ramassage à la ferme
- ❑ Information immédiate du producteur si problème; il assume les pertes
- ❑ Possibilité de refuser un lait de qualité insuffisante, le producteur assume les pertes

### AOC, BIO et autres

- ❑ Engagement du producteur à respecter les exigences



## Contrat Pool - différences

### Durée – Résiliation du contrat

- ❑ Période **fixe**
- ❑ Renouvellement si pas dénoncé **six mois** avant l'échéance

### Livraison – Prise en charge du lait

- ❑ Le volume annuel convenu est réparti sur la base de **quantités hebdomadaires** à respecter
- ❑ Le lait est livré **à quai** aux usines de Cremo
- ❑ Le pesage a lieu **au lieu de déchargement**



## Contrat Pool - différences

### + Qualité et responsabilité

- ❑ Lait conforme aux exigences de la réglementation de la branche et aux exigences Cremo, idem pour les **véhicules de ramassage et de transport**
- ❑ Un **échantillon représentatif de chaque tournée** est fourni au déchargement et Cremo effectue le contrôle d'entrée de la qualité du lait
- ❑ En cas de refus d'une livraison (antibiotiques, germes), le pool doit **attester l'élimination** du lait
- ❑ Le pool **est responsable** pour la qualité du lait livré par les producteurs



## Contrat Pool - différences

### + Labels

- ❑ Le pool **est responsable** que le lait livré corresponde aux labels correspondants (Suisse Garantie, Montagne, Bio)

### + Traçabilité

- ❑ Pour chaque tournée, le pool **garantit la traçabilité** depuis le producteur jusqu'au déchargement. Il **sauvegarde** les données pendant 2 ans.